

Séance ordinaire du 1^{er} août 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2014.
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2014.
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.
 - 1.5 Adoption du règlement numéro 463-2014 à la modification de la tarification au règlement numéro 460-2014, relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.
 - 1.6 Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.
 - 1.7 Demande d'appui de la municipalité de Chénéville relative à la problématique du passage de l'activité Grand Défi Pierre-Lavoie pendant l'activité Jours J-BMR.
 - 1.8 Rapport de l'auditeur sur la conformité aux conditions du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 - 1.9 Rapport de l'auditeur indépendant à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).
 - 1.10 Demande d'appui – réduction des heures d'ouverture du bureau de poste.
 - 1.11 Relance - dossier parcours canoë-kayak.
 - 1.12 Invitation et commandite pour le tournoi de golf FPMQ le 15 août 2014.
 - 1.13 Tournée de la présidente de l'UMQ le 22 octobre 2014.
- 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**
- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2014.
 - 2.2 Dépôt des états comparatifs.
 - 2.3 Dépôt des rapports administratifs.
 - 2.4 Dépôt de la correspondance.
 - 2.5 Formation en ligne sur l'environnement juridique et politique de la municipalité offerte par l'ADMQ pour Benoit Hébert.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre de la gestion financière et ressources humaines du 23 juillet 2014.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Vidéo promotionnelle pour les services municipaux.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 5.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Procès-verbal du comité de travaux publics et infrastructures du 2 juillet 2014.
- 6.2 Modification de la résolution 209-07-2014 – la vente de biens.
- 6.3 Étude de dimensionnement des ponceaux sur des routes prioritaires – MRC de Papineau.
- 6.4 Offre de contrat du ministère des Transports au sujet des travaux de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux du chemin du Tour-du-Lac.
- 6.5 Travaux de réfection au chemin Rang 4 Sud.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Compte rendu de la réunion du CCU du 11 juillet 2014.
- 7.2 Compte rendu de la réunion du CCE du 25 juillet 2014.
- 7.3 Demande de dérogation mineure numéro 113, concernant une partie du lot A du rang 2.
- 7.4 Demande de dérogation mineure numéro 114, concernant une partie du lot 22-A du rang 4.
- 7.5 Demande de dérogation mineure numéro 115, concernant les lots 51-1 à 51-93 du rang 4.
- 7.6 Demande de donner le mandat de travailler avec monsieur Pierre-Yves Guay pour la modification à la réglementation municipale en urbanisme.
- 7.7 Plan vert et politique environnemental – consultation publique par Zéro CO2 et publicité.
- 7.8 Projet d'élimination de plantes envahissantes « Renouée Japonaise ».

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Autoriser la location d'un camion durant la réparation du camion Peterbilt.
- 8.2 Achat d'un échangeur d'air au garage du CDMR.
- 8.3 Adoption du nouveau règlement 464-2014 au règlement numéro 407-2009 de la collecte des ordures – gros rebuts.

8.4 Ouverture officielle de l'Écocentre.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 21 juillet 2014.

9.2 Plan d'action de la planification stratégique de développement durable et économique.

9.3 Internet sans fil – amélioration du service.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES

10.1 Suivi de l'activité du 19 juillet 2014.

10.2 Suivi de l'activité du 26 juillet 2014 – Félicitations.

10.3 Gymkhana.

11. ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES

11.1 Adoption d'une résolution concernant la non-vente de boissons énergisantes dans les événements.

12. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. DIVERS

13.1 Résultat d'analyse de la plage municipale.

13.2 Suivi du dossier – Lac Croche.

13.3 Demande des Chevaliers de Colomb.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **1^{er} août 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

Environ 25 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**228-08-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**229-08-2014****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2014.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**230-08-2014****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2014.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à la l'unanimité

231-08-2014 **1.4**
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

232-08-2014 **1.5**
Adoption du règlement numéro 463-2014 à la modification de la tarification au règlement numéro 460-2014, relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.

Les changements suivants ont été ajoutés au règlement 463-2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à agir pour sauver la saison estivale 2014 pour les locateurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 15 juillet 2014;

Un ajout à l'article 7 « Condition d'obtention d'une vignette » a été ajouté au point B.4 pour l'obtention d'un permis pour le propriétaire qui loue des chalets sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE VIGNETTE

B.4 Permis pour le propriétaire qui loue à la saison sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

- 1) être locateur d'un chalet saisonnier sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.
- 2) Le propriétaire doit être accrédité par le CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec).
- 3) Pour chaque propriété à louer, le coût du permis est de 120 \$ pour une embarcation.
- 4) Pour chaque propriété à louer, le coût du permis est de 500 \$ pour un bateau de type « wakeboard », « cabin-cruiser » ou « voilier de type croisière avec cabine ».
- 5) Ce permis est attribué à la résidence du propriétaire qui loue son ou ses chalets et non à l'embarcation de telle sorte que le locateur puisse remettre le reçu à son locataire pour la durée de son séjour et ainsi de suite d'un locataire à l'autre durant la saison estivale.
- 6) Qu'au débarcadère de bateau, tout porteur d'une copie de son contrat de location puisse, en étant porteur dudit permis, mettre le bateau à l'eau.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 463-2014.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 15 juillet 2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 1^{er} août 2014

RÉSOLUTION # : 232-08-2014

ENTRÉE EN VIGUEUR : 4 août 2014
ET AVIS DE PROMULGATION

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

1.6
Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 a été déposé aux membres du conseil.

233-08-2014 **1.7**
Demande d'appui de la municipalité de Chénéville relative à la problématique du passage de l'activité Grand Défi Pierre-Lavoie pendant l'activité Jours J-BMR.

CONSIDÉRANT QUE l'activité de Grand Défi Pierre Lavoie se déroule en même temps que l'activité des jours J-BMR;

CONSIDÉRANT QUE cette situation cause des problèmes de logistique au niveau de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE cette situation limite les organisateurs des Jours J-BMR dans l'utilisation des tracés pour leur propre activité;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est importante pour le développement économique de notre région;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-06-152 de la municipalité de Chénéville;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil appuie la résolution numéro 2014-06-152 de la municipalité de Chénéville.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Municipalité de Chénéville

1.8

Rapport de l'auditeur sur la conformité aux conditions du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le rapport de l'auditeur sur la conformité aux conditions du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été déposé aux membres du conseil.

Subvention accordée : 17 965 \$

Dépenses admissibles : 231 125 \$

Vérification : 3 046, 84 \$

1.9

Rapport de l'auditeur indépendant à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).

Le rapport de l'auditeur indépendant à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) a été déposé aux membres du conseil.

Subvention accordée : 50 693 \$

Dépenses admissibles : 62 895 \$

Vérification : 5 576,29 \$

1.10

234-08-2014

Demande d'appui – réduction des heures d'ouverture du bureau de poste.

Madame Odette Hébert se retire de la table des délibérations puisqu'elle ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. À 20 h 06

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-05-099 adoptée par le conseil municipal de Lac-des-Plages le 9 mai 2014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-06-113 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Papineau le 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le service de Poste Canada est un service de proximité essentiel offert aux citoyennes et aux citoyens des municipalités locales du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité des citoyennes et citoyens est compromise en raison des nouvelles heures d'ouverture du bureau de poste de la municipalité de Lac-des-Plages;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie les résolutions adoptées par la municipalité de Lac-des-Plages et de la MRC de Papineau et recommande fortement à Poste Canada d'informer les municipalités locales de toutes les mesures envisagées qui les concernent.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Municipalité de Lac-des-Plage
 Poste Canada
 MRC de Papineau

Madame Odette Hébert reprend son siège à la table du conseil. À 20 h 07

1.11

235-08-2014

Relance - dossier parcours canoë-kayak.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 104-03-2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Odette Hébert a préparé un parcours pour le canoë-kayak sur le territoire local de la municipalité de Lac-Simon (voir plan annexé, joint à nos dossiers);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres étapes sont à venir pour assurer la réalisation du parcours de canoë-kayak sur notre territoire;

Pour ces motifs;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil demande à monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme de s'assurer de déterminer ce qui est possible d'aménager pour aider à la réalisation du projet mentionné dans le préambule, exemple : aménager les approches pour permettre le portage;

QUE madame Odette Hébert et monsieur Jean-Guy Maillé soient et sont autorisés à préparer des rencontres et coordonner toutes les activités conduisant à la réalisation du projet de sentier « bleu », projet déjà en marche depuis quelques années;

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient et sont mandatés à signer tous les documents qui permettront à la réalisation du sentier « bleu ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 Monsieur Jean-Guy Maillé
 Madame Odette Hébert

1.12

236-08-2014

Invitation et commandite pour le tournoi de golf FPMQ le 15 août 2014.

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil de saluer la présence sur le territoire régional de la Fédération des policières et policiers de la Municipalité de Québec;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de cent dollars (100 \$) en commandite pour l'évènement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 FPMQ

237-08-2014 **1.13**
Tournée de la présidente de l'UMQ le 22 octobre 2014.

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil de mandater le maire, monsieur Jacques Maillé et une représentante, madame Louise Houle Richard, conseillère de rencontrer la présidente de l'UMQ;

Sur proposition de madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inscription de monsieur Jacques Maillé et madame Louise Houle Richard à la rencontre de la présidente de l'UMQ, le 22 octobre à Val-des-Monts;

QUE les frais d'inscription et de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Louise Houle Richard, conseillère

Monsieur Jacques Maillé, maire

2.
DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

238-08-2014 **2.1**
Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2014;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de juillet totalisant la somme de **138 025,47 \$** portant les numéros de chèques **10301 à 10429** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **42 096,24 \$** soit adoptée pour un montant total de **180 121,71 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2**Dépôt des états comparatifs.**

Conformément aux dispositions prévues au code municipal du Québec (CMQ) le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert dépose les états comparatifs datés du mois de juillet. Les élus en prennent connaissance.

2.3**Dépôt des rapports administratifs.**

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de juillet ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.4**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois de juillet reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.5

239-08-2014

Formation en ligne sur l'environnement juridique et politique de la municipalité offerte par l'ADMQ pour Benoit Hébert.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation offerte par l'ADMQ;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le directeur général, monsieur Benoit Hébert soit autorisé à participer à la formation en ligne sur l'environnement juridique et politique de la municipalité;

QUE les frais d'inscription au montant de trois cent vingt-trois dollars (323 \$) plus taxes soient autorisés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

240-08-2014

Procès-verbal de la rencontre de la gestion financière et des ressources humaines du 23 juillet 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du comité de la Gestion financière et Ressources humaines du 23 juillet 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le dépôt du procès-verbal du comité de la Gestion financière et des Ressources humaines du 23 juillet 2014 ainsi que les recommandations apportées au document;

QUE ce conseil autorise les virements budgétaires suggérés;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier

4.

COMMUNICATIONS

4.1

241-08-2014

Vidéo promotionnelle pour les services municipaux.

CONSIDÉRANT QU'une vidéo promotionnelle a été préparée par monsieur Maurice Fournier,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire promouvoir les services municipaux offerts à ses nouveaux arrivants;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET QUE ce conseil autorise le paiement de mille dollars (1 000 \$) pour le compte de monsieur Maurice Fournier pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

242-08-2014

Procès-verbal du rapport du comité de travaux publics et infrastructures du 2 juillet 2014.

CONSIDÉRANT le procès-verbal du comité de travaux publics et infrastructures du 2 juillet 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine les recommandations du procès-verbal et qu'il s'engage à prévoir dans la programmation des travaux pour l'aide financière octroyée pour la taxe d'accise à réaliser l'entretien des chemins suivants :

2014 – chemin Rang 4 Sud	600 000 \$
2015 – chemin du Tour-du-Lac, chemin Viceroy et chemin de la Presqu'île	500 000 \$
2016 – chemin de la Presqu'île	400 000 \$
2017 - chemin du Haut-des-Côtes	400 000 \$
2018 – chemin du Parc	400 000 \$

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient mandatés à signer tous les documents pour permettre la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

6.2

243-08-2014

Modification de la résolution 209-07-2014 – la vente de biens.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-06-2014 de la vente de biens plus les taxes;

Camion Inter 2005 Les pièces et camions Mario Charlebois inc.	4 537,00 \$ + tx
Camion Inter 2005 Automobiles S. Therrien	12 779,00 \$ + tx
6 pneus 225 70 19.5 (CDMR Ford) Automobiles S. Therrien	55,00 \$ + tx
Motoneige Monsieur Daniel Tremblay	400,00 \$ + tx

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil municipal accorde la modification de cette résolution avec la vente des biens, taxes incluses pour le camion inter 2005 à Automobiles S. Therrien pour la somme de 12 779,00 \$ taxes incluses.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier

6.3

Étude de dimensionnement des ponceaux sur des routes prioritaires – MRC de Papineau.

Le document de l'étude de dimensionnement des ponceaux sur des routes prioritaires de la MRC de Papineau a été déposé aux membres du conseil.

6.4

244-08-2014

Offre de contrat du ministère des Transports au sujet des travaux de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux du chemin du Tour-du-Lac.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a la possibilité de réaliser une entente avec le MTQ pour le déneigement et le déglacage du chemin du Tour-du-Lac;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient mandatés à signer tous les documents liés à l'entente avec la MTQ pour le déneigement et le déglacage du chemin du Tour-du-Lac pour une période d'un an et renouvelable pour deux années additionnelles.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Ministère des Transports
MTQ

6.5

Travaux de réfection au chemin Rang 4 Sud.

Début des travaux durant la semaine du 4 août et le décohesionnement devrait débuter le 6 août et l'objectif est de terminer avant le 29 août 2014.

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Compte rendu de la réunion du CCU du 11 juillet 2014.

Le procès-verbal du compte rendu de la rencontre du 11 juillet 2014 du CCU a été déposé pour analyse.

7.2

Compte rendu de la réunion du CCE du 25 juillet 2014.

Le procès-verbal du compte rendu de la rencontre du 25 juillet 2014 du CCE a été déposé pour analyse.

7.3

245-08-2014

Demande de dérogation mineure numéro 113, concernant une partie du lot A du rang 2.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Deux (2) personnes sont intervenues : 1 voisin et 1 résident;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 113 du rehaussement d'une clôture en cour avant sur la partie du lot A du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 09-H, par contre, la présence de chevaux sur la propriété est conditionnelle à la révision règlementaire.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 3

CONTRE = 2

Mesdames les conseillères, Odette Hébert et Chantal Crête enregistrent leurs dissidences.

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du lot A du rang 2

7.4**Demande de dérogation mineure numéro 114, concernant une partie du lot 22-A du rang 4.**

Le point 7.4 est reporté à la séance de septembre.

7.5

246-08-2014

Demande de dérogation mineure numéro 115, concernant les lots 51-1 à 51-93 du rang 4.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Une (1) personne est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure comprend plusieurs aspects;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation mineure causerait préjudice à plusieurs entreprises ou copropriétés sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'une révision règlementaire est en cours d'analyse;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon rejettent la dérogation mineure numéro 115 concernant la marge de recul pour l'implantation de constructions en tout genre sur les lots 51-1 à 51-93 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire des lots 51-1 à 51-93 du rang 4

7.6

247-08-2014

Demande de donner le mandat de travailler avec monsieur Pierre-Yves Guay pour la modification à la réglementation municipale en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a une entente avec monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste pour accompagner le conseil municipal dans l'amélioration de sa réglementation;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} août 2014

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent que monsieur Eric Bordeleau travaille avec monsieur Pierre-Yves Guay pour préparer une liste de modifications à suggérer aux membres du conseil et aux membres du CCU pour améliorer la réglementation municipale en urbanisme.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Monsieur Pierre-Yves Guay

7.7

248-08-2014

Plan vert et politique environnemental – consultation publique par Zéro C02 et publicité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a retenu les services de Zéro C02 pour mettre en application un Plan vert et une politique environnementale;

CONSIDÉRANT QUE Zéro C02 tiendra une rencontre publique d'information le 16 août 2014 à 10 heures au 77, rue Hôtel-de-Ville à Chénéville;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de publicité pour annoncer la tenue de la consultation publique, le 16 août 2014 à l'endroit mentionné dans le préambule;

ET QUE ce conseil encourage fortement la population à y assister.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Nathalie Gamet, assistante au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.8

249-08-2014

Projet d'élimination de plantes envahissantes « Renouée Japonaise ».

CONSIDÉRANT QUE la santé du lac Simon est importante aux yeux du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Renouée Japonaise est une plante envahissante;

CONSIDÉRANT les recommandations des personnes-ressources en matière de plantes;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon mandate monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme d'entreprendre une démarche pour contrer la Renouée Japonaise;

ET QUE le MDDELCC sera informé des orientations envisagées pour corriger la situation;

QU'un plan d'élimination soit préparé pour monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme;

QU'un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$) soit autorisé pour permettre la réalisation de la résolution;

QU'une analyse soit déposée à une séance ultérieure du conseil.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

250-08-2014

Autoriser la location d'un camion durant la réparation du camion Peterbilt.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise le paiement de 7 030,15 \$ taxes incluses pour le camion de location.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

8.2

251-08-2014

Achat d'un échangeur d'air au garage du CDMR.

CONSIDÉRANT les problèmes d'humidité rencontré dans le garage CDMR;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'un système d'échangeur d'air pour un montant n'excédant pas huit mille dollars (8 000 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

8.3

252-08-2014

Adoption du nouveau règlement 464-2014 au règlement numéro 407-2009 de la collecte des ordures – gros rebuts.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2014;

Les changements suivants ont été apportés au règlement 464-2014

ARTICLE 1. DÉFINITIONS**1.1 Bacs roulants :**

Contenant en polyéthylène, fermé et étanche, muni de roues et spécialement conçu pour la collecte des matières résiduelles de type porte-à-porte, d'une capacité de 240 ou 360 litres ou autre format jugé conforme par la Municipalité, vert (matières résiduelles), bleu (matières recyclables) selon la nature des matières recueillies.

L'ajout du point 7.1 à l'article 7 du présent règlement a été ajouté.

ARTICLE 7. COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS OU DÉCHETS ENCOMBRANTS

Durant la dernière semaine complète de chaque mois, le service organisera des collectes supplémentaires de monstres ménagers ou déchets encombrants pour répondre aux besoins.

7.1 Le deuxième lundi de chaque mois, il y aura une collecte des monstres ménagers ou déchets encombrants récupérables à l'écocentre.

ARTICLE 15. PRÉSÉANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement remplace le règlement 409-2009 et abroge tout règlement précédant portant sur l'une ou l'autre des dispositions qui y sont mentionnées.

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 464-2014.

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT
Directeur général
et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 4 juillet 2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 1^{er} août 2014

RÉSOLUTION # : 252-08-2014

AVIS DE PROMULGATION
ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 4 août 2014

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des matières résiduelles et recyclables

8.4

253-08-2014

Ouverture officielle de l'Écocentre – 6 septembre 2014.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire rendre officielle l'ouverture de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a choisi la date du 6 septembre 2014;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne la date du 6 septembre à 10 h pour une ouverture officielle de l'écocentre au 123, chemin du Parc.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Nathalie Gamet, assistante au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 21 juillet 2014.

Madame Odette Hébert fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. Un document est déposé au conseil pour analyse.

9.2

254-08-2014

Plan d'action de la planification stratégique de développement durable et économique.

CONSIDÉRANT le dépôt du document modifié de planification stratégique de développement durable et économique en date du 29 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal désire aller de l'avant dans l'application du plan d'action;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le document déposé et modifié en date du 29 juillet 2014;

QUE le comité du CDDE continue son bon de travail.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Réjean Plouffe, consultant

Monsieur Jean-François David, conseiller

Madame Odette Hébert, conseillère

9.3

255-08-2014

Internet sans fil – amélioration du service.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de la municipalité de Lac-Simon sont privés de service internet sans fil;

CONSIDÉRANT QUE le développement de notre communauté et la venue de nouvelles familles en dépendent;

CONSIDÉRANT QUE ce service est essentiel de nos jours;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de tours et qu'il serait primordial d'obtenir une amélioration de bande passante;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le maire, monsieur Jacques Maillé à faire les représentations appropriées auprès de ses collègues de la MRC de Papineau afin que soit amélioré le service internet sans fil dans notre secteur;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Jacques Maillé, maire

10.
ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES

10.1
Suivi de l'activité du 19 juillet 2014.

Un bilan de l'activité du 19 juillet est dressé par le conseiller représentant, monsieur Michel Lavigne.

256-08-2014
10.2
Suivi de l'activité du 26 juillet 2014 – Félicitations.

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu l'activité des feux d'artifice 2014;

CONSIDÉRANT l'implication importante de plusieurs employés municipaux;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QU'une lettre de remerciements et de félicitations soit adressée aux différents directeurs et employés engagés dans la logistique de l'activité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Jacques Maillé, maire
Monsieur Michel Lavigne, conseiller

10.3
Gymkhana.

L'activité du Gymkhana aura lieu les 15, 16 et 17 août, nous vous invitons à venir en grand nombre pour cet évènement.

11.
ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES

257-08-2014
11.1
Adoption d'une résolution concernant la non-vente de boissons énergisantes dans les évènements.

CONSIDÉRANT l'importance pour les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon de soutenir les démarches entreprises aux Saines Habitudes de vie (résolution numéro 137-04-2014);

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil soutienne fortement la non-vente de boissons énergisantes lors des évènements sur son territoire.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Carolanne Pineault, Saines Habitudes de vie

12.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

DIVERS

13.1

Résultat d'analyse de la plage municipale.

La municipalité a reçu le résultat d'analyse de baignade du MDDELCC et démontre la classification de catégorie A de sa plage municipale de Lac-Simon en date du 9 juillet 2014.

13.2

Suivi du dossier – Lac Croche.

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

13.3

Demande des Chevaliers de Colomb.

258-08-2014

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le don de la plaque à déjeuner, incluant le support, à l'organisme des Chevaliers de Colomb.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des travaux publics

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 53

Nombre de personnes : 30

15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

259-08-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la séance soit levée à 21 h 01

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier